

## FICHE PRATIQUE

<b>Le Contrat Passerelle</b>	
<b>C'est quoi ?</b>	<p>Une expérimentation de 3 ans renouvelable, ouverte (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021) aux EI et ACI permettant une mise à disposition non lucrative d'un ou plusieurs salariés dans une entreprise classique.</p> <p>Le fondement juridique est le Prêt de main d'œuvre à but non lucratif (art. L.8241-2 du code du travail).</p>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le(s) salarié(s) sont en parcours depuis au moins 4 mois.</li> <li>• Mise à disposition de trois mois, renouvelable une fois.</li> <li>• Dans une entreprise autre qu'une autre SIAE ou EA (entreprise adaptée).</li> <li>• Convention avec la DDETS déterminant le nombre de postes et l'aide financière.</li> </ul>
<b>Mise en place du dispositif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Convention entre l'EI/ ACI et la DDETS qui détermine les modalités et les moyens de l'accompagnement. Production d'un bilan détaillé. Evaluation des embauches réalisées par les entreprises utilisatrices.</li> <li>➤ Convention entre l'EI/ACI et l'entreprise classique accueillant le(s) salarié(s).</li> <li>➤ Convention entre l'EI/ACI et le(s) salarié(s).</li> <li>➤ Suspension du parcours pendant la durée du contrat à déclarer sur la plateforme inclusion (mais le salarié reste celui de l'EI / ACI qui doit signer un avenant au contrat qui se poursuit et continue de verser le salaire. L'employeur IAE reste responsable.</li> <li>➤ Maintien de l'accompagnement par la SIAE</li> </ul>
<b>Aide au poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2.050 € pour 3 mois (renouvelable 1 fois, soit 6 mois) par poste occupé à plein temps.</li> <li>➤ Aide non cumulable avec une autre aide publique à l'emploi.</li> <li>➤ Enregistrer les demandes chaque année sur le site <a href="http://www.mademarchesimplifiée.fr">www.mademarchesimplifiée.fr</a> avant le 30 novembre.</li> <li>➤ Déclarer un volume d'heures = 0 sur l'extranet ASP et les déclarer sur le site « <a href="http://www.mademarchesimplifiées.fr">www.mademarchesimplifiées.fr</a> »</li> </ul>